

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du
Groupement Intercommunal d'Action Sociale
Mercredi 7 janvier 2026

Le mercredi 7 janvier 2026, à 18 h

L'Assemblée Générale du Groupement Intercommunal d'Action Sociale **GIAS**, légalement convoquée en date du mardi 23 décembre 2025 pour la séance du mercredi 7 janvier 2026, s'est réunie à la Maison de la Coopération Intercommunale de Moûtiers, sous la présidence d'Annie LEDUC, Administratrice du Groupement.

Présents : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, BRUNOD Aurore, DEMONNAZ Aïcha, FAVRE Sandra, KALIAKOUDAS Evelyne, LEDUC Annie, MATHIS Marc, MONEY Sylvie, REILLIER Annie, ROUX-MOLLARD Alain.

Absents et excusés : BLANC-TAILLEUR Fabienne, VIVET Gilles.

Effectif des représentants légaux de chaque membre : Nombre total de membres composant l'Assemblée Générale : 2

Quorum : Après émargement, le quorum statutaire de 2 est atteint

Secrétaire : BERNARD Christian, Directeur Général des Services.

Présidente de séance : Annie LEDUC, Administratrice du GCSMS/GIAS.

L'Administratrice, Madame Annie LEDUC, ouvre la séance à 18 h.

★★★★★

Déroulé des points inscrits à l'ordre du jour

1) Validation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du GCSMS/GIAS du 3 décembre 2025

La Présidente de séance soumet à l'Assemblée Générale le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025.

Aucune observation ni demande de modification n'est formulée.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2025 est **approuvé à l'unanimité**.

★★★★★

2) Participation des communautés de communes pour l'exercice 2026 et demande d'acompte

La Présidente rappelle que le financement des activités du GCSMS/GIAS repose sur :

- les recettes issues des prestations facturées aux usagers,

- les concours financiers des partenaires institutionnels,
- la participation des Communautés de communes membres.

Afin de sécuriser la trésorerie, notamment au premier trimestre 2026, il est proposé de :

- fixer la participation à **120 € par habitant** pour l'exercice 2026,
- solliciter le versement par anticipation d'un **acompte de 50 %** de cette participation.

Les montants détaillés par intercommunalité sont présentés à l'Assemblée conformément au tableau :

PARTICIPATION 2026		Estimation habitant au 1er janvier 2025 (derniers chiffres connus)	Participations 2026 des Communautés de communes	Acompte 2026 50% du montant de la participation prévisionnelle 2026
COMMUNAUTES DE COMMUNES	120 €			
CCVA	120 €	7 069	848 280.00 €	424 140.00 €
CCCT	120 €	9 098	1 091 760.00 €	545 880.00 €
Totaux	16 167		1 940 040.00 €	970 020.00 €

Des échanges portent sur :

- l'évolution du montant initialement envisagé,
- la prise en compte des équilibres financiers globaux,
- la nécessité d'une trajectoire pluriannuelle de reconstitution de la trésorerie.

Il est précisé qu'un état financier consolidé sera communiqué aux élus dans les semaines suivantes.

Décision :

L'Assemblée Générale valide la délibération proposée.

★★★★★

3) Admission de la Communauté de Communes Val Vanoise (CCVV) et approbation de l'avenant n°1

La Présidente expose la demande formulée par la Communauté de Communes Val Vanoise visant à intégrer le GCSMS/GIAS afin de participer à une organisation coordonnée de l'action sociale et médico-sociale, notamment dans le champ de l'autonomie.

Il est rappelé que :

- les conseils communautaires de la CCVV, de la CCVA et de la CCCT ont délibéré favorablement,
- l'intégration proposée est **intermédiaire et transitoire pour l'année 2026**,
- elle vise à garantir la continuité du Service Autonomie à Domicile et à préparer une intégration complète à compter de 2027.

L'avenant n°1 à la convention constitutive précise :

- la gouvernance applicable en 2026,
- le périmètre des services déployés,
- les modalités financières fondées sur les services effectivement consommés.

Les échanges confirment le caractère progressif, prudent et réversible de cette intégration.

Décision :

L'Assemblée Générale émet un avis favorable à l'admission de la CCVV et l'approbation de l'avenant n°1.

Pouvoirs donnés

L'Assemblée Générale autorise la Présidente du GCSMS/GIAS à :

- signer l'avenant n°1 à la convention constitutive,
- accomplir l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution des décisions,
- procéder aux transmissions réglementaires auprès des autorités compétentes.

★★★★★

4) Questions diverses

Au titre des questions diverses, plusieurs **informations générales** sont portées à la connaissance de l'Assemblée Générale, sans donner lieu à décision formelle.

Il est tout d'abord fait état de **plusieurs évolutions organisationnelles récentes**, notamment l'arrivée d'une nouvelle assistante de direction auprès du Directeur Général des Services ainsi que la prise de fonctions du nouveau directeur du pôle Hébergement. Ces arrivées visent à renforcer le pilotage opérationnel et la structuration managériale du GCSMS/GIAS.

S'agissant des **ressources humaines**, il est indiqué que la situation des effectifs connaît une phase de stabilisation, bien que certains postes demeurent à pourvoir, en particulier dans le champ des ressources humaines et de la coordination médicale. Il est précisé qu'un travail de fond sera engagé en 2026 sur les politiques et organisations RH, avec la mise en place de commissions de travail associant les élus afin de définir une doctrine partagée et sécurisée.

L'Assemblée est également informée de **plusieurs éléments relatifs au fonctionnement des établissements et services**, notamment concernant l'organisation de la restauration, la qualité des prestations, ainsi que les ajustements opérés dans les résidences autonomie pour répondre aux attentes des résidents tout en respectant le cadre réglementaire et financier applicable.

Des échanges portent enfin sur les **perspectives structurantes à moyen terme**, notamment les réflexions engagées autour des projets immobiliers et patrimoniaux, les équilibres économiques associés, ainsi que la nécessité de disposer de scénarios consolidés permettant d'éclairer les décisions futures des collectivités membres.

Ces différents points sont présentés à titre d'information.
Aucune délibération ni vote n'est requis au titre des questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée,
la Présidente de séance clôt la séance à **19 h**.

Salins-Fontaine, le 14 janvier 2026

Annie LEDUC
Administratrice du GCSMS GI



Procès-verbal de l'Assemblée Générale du
Groupement Intercommunal d'Action Sociale
Le mercredi 07 janvier 2026